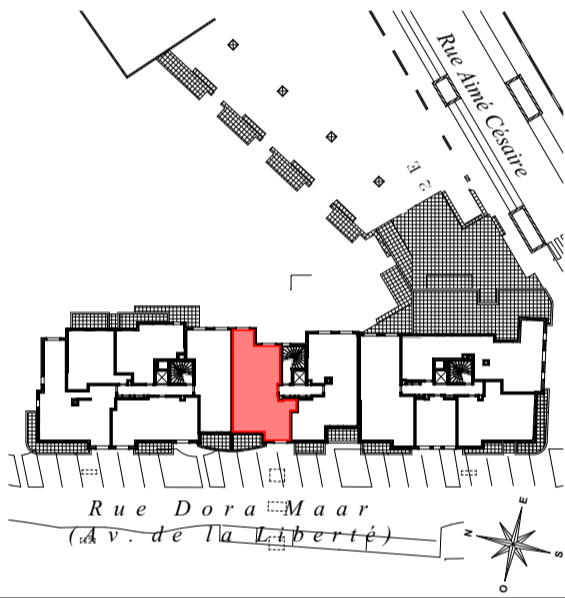




BATIMENT A



HALL A2

APPARTEMENT 4 PIECES
n° A252 au 5^e étage

SEJOUR/CUISINE/ENTREE	32,2
CHAMBRE 1	13,4
CHAMBRE 2	11,1
CHAMBRE 3	12,6
SDB	4,6
SDE	2,8
WC	2,0
DGT	3,9

SURFACE TOTALE HABITABLE 82,6 m²

BALCON 6,8

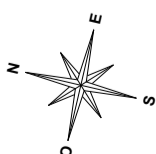
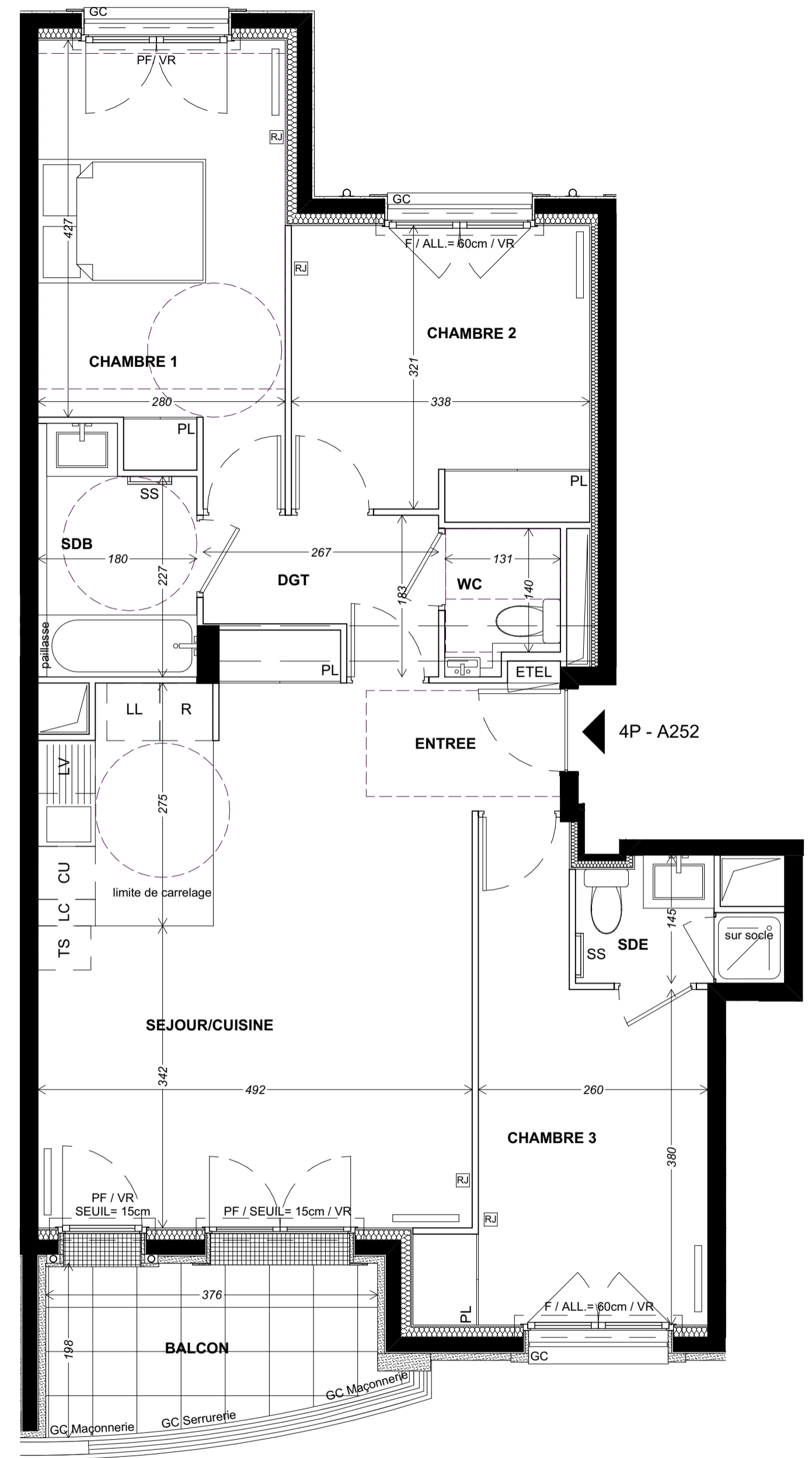
SURFACE TOTALE PRIVATIVE 89,4 m²

LEGENDE

F : Fenêtre	SS : Sèche Serviette
PF : Porte Fenêtre	— Radiateur
VR : Volet Roulant	R : Réfrigérateur
GC : Garde-corps	LV : Lave Vaisselle
▨ Soffite / faux plafond	LL : Lave Linge
ETEL: Tableau électrique	CU : Cuisson
PL : Placard	TS : Espace tri selectif
— Poutre	LC : Linéaire complémentaire

Indice E Série notaire Septembre 2018

Echelle : 1:50



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, structurelles, réglementaires ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, poteaux et murs porteurs, gaines techniques, canalisations, trappes de visites, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif, et ne seront définitifs qu'une fois l'ensemble des études techniques finalisé. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.